SOMMAIRE

Assurance achat Carte de crédit Mastercard^{MD} Solutions Bancaires^{MC}

4 points importants à savoir

Saviez-vous que votre carte de crédit Solutions Bancaires vous donne accès, en inclusion, à une assurance achat?

Lisez ce Sommaire!

Il présente un résumé des éléments importants de l'assurance achat incluse avec votre carte de crédit.

Connaître ces éléments vous aidera à déterminer si ce produit d'assurance répond à vos besoins.



Pour le détail des protections, veuillez consulter le certificat d'assurance, disponible sur investorsgroup.com/fr/mastercard.

Pour toute question concernant l'assurance achat, communiquez avec l'assisteur au 1888 235-2645 ou au 514 286-8345 (appels à frais virés acceptés).

Informations sur le produit

Police d'assurance collective n° 713705-1A Type: Assurance achat et prolongation de garanties (assurance collective)





> CanAssistance inc.

1981, avenue McGill College, bureau 400 Montréal (Québec) H3A 2W9

Téléphone

Canada et États-Unis: 1888 235-2645 Ailleurs (à frais virés): 514 286-8345

COORDONNÉES DE L'ASSUREUR

Assurance-vie Banque Nationale,
 Compagnie d'assurance-vie
 1100, boul. Robert-Bourassa, 5º étage

Montréal (Québec) H3B 2G7

Téléphone Montréal: 514 871-7500

Ailleurs: 1877871-7500 assurances@bnc.ca assurances-bnc.ca

Numéro de client délivré par l'Autorité des marchés financiers: 2000891377 Pour vérifier le statut de cet assureur sur le Registre de l'Autorité: lautorité.qc.ca

> POUR LES RÉSIDENTS DE L'ALBERTA

Canassurance, Compagnie d'assurance

1981, avenue McGill College, bureau 400 Montréal (Québec) H3A 2W9

Téléphone Montréal: 514 286-7686

Ailleurs: 1877 986-7681 qc.croixbleue.ca

COORDONNÉES DU DISTRIBUTEUR

> Banque Nationale du Canada 600, rue De La Gauchetière Ouest Montréal (Québec) H3B 4L2

Téléphone Montréal: 514 394-5555

Ailleurs: 1888 835-6281

bnc.ca

Voici maintenant 4 points importants à connaître sur l'assurance achat incluse avec votre carte de crédit

1. L'assurance achat couvre certains de vos achats en cas d'imprévu

Voici un résumé des protections offertes:

PROTECTION	QUELQUES DÉTAILS	MAXIMUM COUVERT
Achat et Prolongation de garanties	 Pour les articles neufs: Couvre le vol ou le bris pendant les 90 jours suivant leur date d'achat Double la durée de la garantie du fabricant jusqu'à 1 an de plus 	60 000\$ pour la durée entière du compte

Vous retrouverez toutes les informations concernant les situations et frais couverts dans le certificat d'assurance à l'article 3a).

2. L'assurance achat comporte des exclusions, des limitations et des réductions de garanties

Nous pourrions refuser de payer votre réclamation à cause des exclusions, des limitations et des réductions de garanties décrites dans le certificat d'assurance.

Il est important que vous en preniez connaissance dès maintenant.

Vous retrouverez les détails de toutes les exclusions dans le certificat d'assurance aux articles 2b) et 3b).

3. Durée de l'assurance

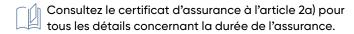
Début

L'assurance achat est en vigueur dès l'activation de votre carte de crédit.

Fin

L'assurance se termine au premier des événements suivants:

- > la date à laquelle le compte est annulé ou fermé par l'institution bancaire émettrice;
- > la date à laquelle le compte est fermé à la demande du titulaire principal;
- > la date à laquelle l'assurance achat est annulée ou suspendue par l'institution bancaire émettrice (un préavis sera acheminé au titulaire principal au moins 90 jours avant).



4. Comment présenter une réclamation et les délais pour le faire

L'assurance vous offre la tranquillité d'esprit au cas où un événement fâcheux survient. Voici quoi faire pour présenter une demande de réclamation.

1. Communiquez avec l'assisteur dès que l'événement se produit au 1888 235-2645 ou au 514 286-8345.

L'assisteur ouvrira un dossier à votre nom.

2. Remplissez les formulaires, et retournez-les à:

CanAssistance inc.

1981, avenue McGill College, bureau 400 Montréal (Québec) H3A 2W9

Réunissez les documents nécessaires à l'étude de la demande, s'il y a lieu, et faites-les parvenir à l'assisteur dès que possible, idéalement dans un délai de 90 jours suivant l'événement à l'origine de la réclamation.

Nous vous avisons de notre décision à la suite de l'étude de votre demande et, s'il y a lieu, nous procédons au paiement dans les 60 jours qui suivent la réception de tous les documents demandés.



Obtenez plus de détails concernant les réclamations et le paiement des indemnités en consultant le certificat d'assurance à l'article 3c).

Assurance achat

Avis donné par le distributeur

Article 440 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2)

La Loi sur la distribution de produits et services financiers vous donne des droits importants.

La Loi vous permet de mettre fin au contrat d'assurance, sans pénalité, dans les 10 jours suivant la date de la signature du contrat d'assurance. L'assureur peut toutefois vous accorder un délai plus long.

Pour mettre fin au contrat, vous devez donner à l'assureur, à l'intérieur de ce délai, un avis par poste recommandée ou par tout autre moyen vous permettant de recevoir un accusé de réception.

Malgré l'annulation du contrat d'assurance, le premier contrat conclu demeurera en vigueur. Attention, il est possible que vous perdiez des conditions avantageuses qui vous ont été consenties en raison de cette assurance; informez-vous auprès du distributeur ou consultez votre contrat.

Après l'expiration du délai applicable, vous avez la faculté d'annuler le contrat d'assurance en tout temps, mais des pénalités pourraient s'appliquer.

Pour de plus amples informations, communiquez avec l'Autorité des marchés financiers au 1877 525-0337 ou visitez le www.lautorite.ac.ca.

Avis de résolution d'un contrat d'assurance

Expédier à:

Assurance-vie Banque Nationale 1100, boul. Robert-Bourassa, 5e étage Montréal (Québec) H3B 2G7

Date:	(date d'envoi de cet avis)
En vertu de l'article 441 de la Loi sur la distribution de produits et services financie	ers,
j'annule le contrat d'assurance n° :	(numéro du contrat s'il est indiqué)
conclu le:	(date de la signature du contrat)
à:	(lieu de la signature du contrat)
	(nom du client)
	(signature du client)



L'expérience client est au cœur de nos préoccupations

Peu importe ce que vous avez à nous dire, nous sommes à l'écoute, prêts à vous venir en aide.

Pour toute question, communiquez avec l'assisteur au 1888 235-2645 ou au 514 286-8345.

Pour obtenir la politique de traitement des plaintes de l'assureur, consultez le site assurances-bnc.ca.

SolutionsBancaires**

Assureur: Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie. Pour les résidents de l'Alberta, l'assureur est Canassurance, Compagnie d'assurance.

MC SOLUTIONS BANCAIRES est une marque de commerce de la Corporation Financière Power. La Banque Nationale du Canada, usager autorisé de cette marque, est souscripteur des produits et services bancaires.

MD MASTERCARD est une marque déposée de Mastercard International inc. La Banque Nationale du Canada est un usager autorisé.

© 2020 Banque Nationale du Canada. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.